

**FCP EPARGNE SOLIDAIRE**

Code ISIN : FR0007413091

Paris, le 31 octobre 2019

**Objet : modification du régime d'inscription des parts du FCP « EPARGNE SOLIDAIRE »**

Madame, Monsieur,

En votre qualité de porteur de parts du fonds dénommé « EPARGNE SOLIDAIRE » (ci-après désigné le « **Fonds** »), nous avons l'honneur de vous informer de la modification du régime d'inscription des parts du Fonds.

Votre Fonds est un fonds de partage : une fraction de la performance annuelle exprimée en millième de parts est attribuée sous forme d'un don, pour votre compte, aux organismes caritatifs partenaires que vous avez choisis lors de votre souscription. Pour tenir compte de cette particularité, ECOFI INVESTISSEMENTS, société de gestion de votre Fonds, a décidé de modifier le régime d'inscription des parts de votre Fonds.

Pour rappel, les parts émises par un fonds peuvent être détenues selon trois modes distincts :

- au porteur : les droits des porteurs de parts sont représentés par une inscription au compte tenu par Euroclear. Les parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès de l'intermédiaire financier de votre choix ;
- au nominatif administré : les parts ne sont pas admises en Euroclear. Les parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès de l'intermédiaire financier de votre choix ;
- au nominatif pur : les parts ne sont pas admises en Euroclear. Les parts ne peuvent être souscrites ou rachetées qu'auprès de CACEIS BANK.

Les parts de votre Fonds sont actuellement émises au nominatif (pur ou administré). A compter du **06 novembre 2019**, les parts de votre Fonds seront exclusivement inscrites au nominatif pur.

Ce changement de régime d'inscription est sans incidence pour les porteurs transmettant leurs ordres directement à CACEIS BANK (ou CREDIT COOPERATIF auparavant), établissement en charge de la tenue du registre des parts.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification est sans incidence sur le profil rendement/risque de votre Fonds.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si toutefois les modifications ne vous convenaient pas, il vous est possible de demander le rachat de vos parts sans frais et à tout moment.

Si vous avez des questions ou si vous n'avez pas d'avis concernant cette modification, n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel.

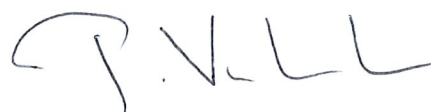
Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur et du prospectus de votre Fonds. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site internet. Le prospectus vous sera adressé dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande auprès du Service Clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après :

**ECOFI INVESTISSEMENTS** - Service Clients

22 rue Joubert - 75009 PARIS

Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 - email : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Pierre VALENTIN  
Président du Directoire